



# Coûts et modalités d'engagement


amue

MUTUALISATION + SOLUTIONS



## Pour 1 établissement

RDD = 150 000€ HT



40% à la signature  
40% à l'installation  
20% à la mise en service

## Siham Mutualisé

Pour 2 établissements, -20%

RDD = 120 000€ HT pour chaque établissement

Pour  $\geq 3$  établissements, -30%

RDD = 105 000€ HT pour chaque établissement

### Conditions

- Inscription dans une même vague de déploiement
- Constitution d'une équipe projet commune
- Constitution d'une équipe de formateurs commune
- Mise en place d'un service support commun





# Coût Amue – Maintenance - RAM



## La redevance annuelle mutualisée (RAM) intègre :

- + La maintenance corrective
- + Les évolutions de la solution
- + Le support

**RAM = 17 600 € HT + 22,40 € HT par ETP géré**

Définition des ETP gérés => se reporter en page 6

La 1<sup>ère</sup> année, la facturation est déclenchée à la date d'installation de la solution, au prorata temporis.





# Coût Amue – Simulation par taille d'établissement



Typologie	Nb d'ETP	RDD (€ HT)	RAM (€ HT)
Petite taille	500	150 000	28 800
Petite taille	1 000	150 000	40 000
Moyenne taille	1 500	150 000	51 200
Moyenne taille	2 000	150 000	62 400
Grande taille	3 000	150 000	84 800
Très grande taille	5 000	150 000	129 600

***Utilisez aussi l'outil COTIZ sur le site internet Amue !***





# Coût des licences HR Access



Pour une gestion et une tarification mutualisée des licences, l'Amue demeure propriétaire des droits d'usage des licences et les met à disposition des établissements.

Type de licences	Acquisition	Maintenance
Hra Suite 7  Par ETP géré	8,64 € HT	1,73€ HT

Définition des ETP gérés => se reporter en page 6

- + Acquisition des licences facturée à la signature de la convention
- + Maintenance des licences facturée annuellement,  
à compter de la mise en production





# Définition des ETP gérés



La RAM et les coûts de licences HR Access sont fonction des ETP gérés relevant du plafond d'emplois.

Le plafond d'emplois est déterminé par la somme des plafonds d'emplois sur subvention de l'Etat et sur ressources propres lorsqu'ils figurent au budget primitif de l'établissement voté par le conseil d'administration, le budget de référence étant le dernier budget primitif voté par le conseil d'administration de l'année N-2 L'année N étant l'année en cours au moment de la commande.



## Ne peuvent être pris en compte dans cette évaluation :

- les personnels « hébergés » (personnels rémunérés par des partenaires de l'Amue ou de l'Adhérent et travaillant dans une structure de l'Adhérent) bien qu'ils aient vocation à être enregistrés dans le SIRH de l'Etablissement
- **toutes les rémunérations au titre de prestations accessoires/vacations**, soit :
  - Les volontaires / les stagiaires de courte durée / les personnels intérimaires / les intervenants extérieurs / Tutorat
  - Contrat CIFRE / vacataires / collaborateurs occasionnels / chargés d'enseignements / agents temporaires vacataires
- Les congés non rémunérés
- Pour les agents non titulaires en cas de congé de grave maladie, de congé pour accident du travail, de congé pour maladie professionnelle, de congés de maternité ou parentaux
- Les détachements sortants
- Les mises à disposition entrantes





# Définition des ETP gérés



## Doivent être pris en compte dans cette évaluation :

- Les doctorants contractuels rémunérés au titre du décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche doivent être décomptés dans les ETP de l'établissement
- Les délégations d'enseignants-chercheurs
- Les Mises à disposition sortantes
- Les détachés entrants
- Toutes les situations de congés ou d'absences sont comptabilisées en ETPT dès lors qu'elles sont rémunérées (rémunération d'activité).



# Hébergement sur site

> coûts d'infrastructures



+ Accord cadre MATINFO 4 recommandé pour optimiser les coûts d'infrastructures

Exemple de coûts par type d'établissement en € HT.

	Type d'établissement			
	<b>Très petit</b> 5 gestionnaires 150 dossiers gérés	<b>Petit</b> 75 gestionnaires 1500 dossiers gérés	<b>Moyen</b> 150 gestionnaires 3000 dossiers gérés	<b>Grand</b> 300 gestionnaires 6000 dossiers gérés
Achat matériel et maintenance sur 5 ans	20 252	20 252	28 852	39 224
Licences Redhat Enterprise Linux Support 4 ans	5 302	5 302	5 302	5 302
Vmware Essentials / Support 5 ans	3 188	3 188	3 188	3 188
Installation clé en main	4 850	4 850	4 850	5 750
Licences Oracle BD <i>Par Campus Wide</i> <i>Autres</i>	0 <i>A chiffrer</i>	0 <i>A chiffrer</i>	0 <i>A chiffrer</i>	0 <i>A chiffrer</i>
<b>TOTAL</b>	<b>33 592</b>	<b>33 592</b>	<b>42 192</b>	<b>53 464</b>



# Hébergement externalisé

> Siham en mode hébergé



## + Exemple de coûts par taille d'établissement

Type d'établissements	Phase déploiement (durée sur 6 mois)	Phase d'exploitation (coût annuel)
150 dossiers gérés	41 780€ HT	50 000€ HT
1 500 dossiers agents gérés	44 300€ HT	54 000€ HT
3 000 dossiers agents gérés	55 100€ HT	69 600€ HT
6 000 dossiers agents gérés	63 400€ HT	83 100€ HT

- > Facturation à l'usage pour les infrastructures de production et pré-production
- > Facturation forfaitaire pour l'administration technique applicative

## + Licences BDD Oracle requises

*Licences incluses dans Campus Wide*

*Si pas de Campus wide, à chiffrer par l'établissement*





# SIHAM PMS en mode services



	Taille établissement	Coût
Investissement initial Paiement à l'installation	Tout établissement	21 000 € HT
Coût annuel du service Coût récurrent y compris la 1 <sup>ère</sup> année	< 4000 agents	12 000€ HT
	> 4000 agents	15 000€ HT

Les agents gérés correspondent aux dossiers actifs du SIRH, y compris hébergés, tels qu'extraits par les interfaces en vue l'alimentation de Siham PMS

*Coûts comprenant les licences éditeur Allshare **pour 3 utilisateurs**  
y compris runtime Oracle (BDD, OLAP, PARTITIONING)*

*Le cas échéant licence éditeur Allshare par utilisateur supplémentaire :*

*+ En investissement initial : 4 234,44 € HT*

*+ En coût annuel (récurrent) : 846,44 € HT*





# Echéancier de paiement



	Année 2018			Année 2019				Année 2020				
	Sept	OCT....	Déc	Janv	Mars	Juil	Août	Sept	Dec	Janv	Fev	Mars
<b>RDD Amue</b>	Signature convention	40% RDD					Installation technique					Mise en production
<b>RAM Amue</b>							RAM Proratisée 2018					RAM 2019
<b>Licences Hra</b>		Facturation acquisition										Facturation maintenance
<b>Infrastructures Etablissement</b>				Achat matériel	Négociation prestataire							





## Comment candidater?



- + Candidater officiellement pour la vague 6 au plus tard le 31 Mai 2018

**lydia.bompart@amue.fr** ou **mire@amue.fr**

➔ La convention de déploiement vous sera communiquée

- + Renvoyer la convention signée au plus tard le **28 septembre 2018**

- + Assister au séminaire de lancement en **décembre 2018**





+ d'infos ?



+ Possibilité **d'échanger de façon individuelle** avec l'équipe projet

Contact

**lydia.bompart@amue.fr** ou **mire@amue.fr**



**Contact**



**Contact**  
mire@amue.fr